

Préambule

Considérant que l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO) sont allées de l'avant en proposant une modalité de validation de la session et que la très grande majorité des universités, dont McGill et Concordia, ont minimalement modifié leurs statuts et règlements pour permettre aux étudiant-e-s la liberté de choisir s'illes désiraient être noté-e-s suivant le système succès/échec et que l'AFESH-UQAM ainsi que l'Association Étudiante de Sociologie de l'Université de Montréal se sont exprimés en faveur de la validation de la session.

Considérant que les étudiants du Cégep de la Gaspésie et des Îles se sont exprimés pour la validation en Assemblée Générale.

Considérant que la pétition québécoise en faveur de la validation de la session a obtenu plus de 100 000 signatures en moins d'une semaine et qu'il est inacceptable de penser continuer une session en se disant que "ça va bien aller 🌈" dans un contexte de pandémie mondiale qui force l'arrêt au travail de près d'un demi-million de Canadien-ne-s;

Considérant que les cours en ligne manquent d'inclusivité et ne sont pas garant d'une qualité uniforme;

Considérant les injustices systémiques reproduites par la poursuite de la session et leurs impacts considérables, notamment sur les étudiant-e-s souffrant de détresse psychologique, les étudiant-e-s provenant de l'international, les étudiant-e-s atteint-e-s de la Covid-19, les parents étudiant-e-s, les étudiant-e-s dans une situation de précarité financière, les étudiant-e-s en situation de handicap et les étudiant-e-s devant s'occuper de leurs proches;

Considérant le manque de ressources matérielles ou informatiques pour certain-e-s étudiant-e-s et la fermeture des services de bibliothèque ainsi que l'impossibilité d'aller chercher son matériel au Cégep;

Considérant la perte d'emploi pour des étudiant-e-s, causant ainsi une perte de revenus accentuant davantage la précarisation de ces dernier-ère-s;

Considérant l'isolement et l'éloignement des proches que peuvent vivre les étudiant-e-s;

Considérant la réalité des parent-e-s étudiant-e-s qui doivent juxtaposer leurs tâches familiales, leur études et leur travail au sein d'un huis clos;

Considérant que des étudiant-e-s qui travaillent également dans des services essentiels (santé, entretien ménager, organismes communautaires, épicerie, etc.) sont présentement surchargé-e-s;

Considérant que les éléments mentionnés précédemment créent une détresse psychologique auprès des étudiant-e-s;

Considérant que l'option proposée, i.e. l'octroi de la mention "Incomplet" aux élèves ne pouvant pas participer aux cours est une mesure injuste dans l'optique où ces étudiants devront reprendre leur session et ce seulement à cause de leur indisposition.

Considérant que les cours en ligne ne seront jamais absolument suffisant pour pallier aux problèmes structurels, matériels et psychologiques auxquels les étudiant-e-s sont présentement confronté-e-s;

Revendications

Nous exigeons de la part de la direction du Cégep Garneau:

Que la session soit validée et terminée en date du 20 avril avec les notes déjà inscrites sur OMNIVOX ou en voie de l'être;

Que la **notation** soit décidée par l'étudiant-e (Succès/Incomplet ou une note littérale sur la base des travaux déjà complétés ou qui seront complétés dans le cas échéant);

Que dans l'éventualité où un-e étudiant-e se retrouve en situation d'échec avec cette modalité, la possibilité de réaliser un **travail complémentaire** pour obtenir la mention Succès ou bonifier sa note soit offerte;

Que les personnes qui n'auraient remis aucun travail, c'est-à-dire qui n'auraient pas de note sur OMNIVOX, puissent réaliser un travail complémentaire en vue de l'obtention de la mention succès ou d'une note littérale;

Que l'option de remettre un travail complémentaire soit élargie à l'ensemble des étudiant-e-s qui demandent l'obtention d'une note littérale;

Que toutes les évaluations faites après le 6 Avril 2020 soient considérées comme travaux complémentaires à la discrétion de l'étudiant-e;

Que les étudiant-e-s qui souhaitent **poursuivre les cours** en ligne soient libres de les poursuivre sans être contraint-e-s à se soumettre à des évaluations et que la mise en place de cours en ligne n'entraîne pas une charge de travail supplémentaire pour le personnel enseignant et les employé-e-s du Cégep Garneau;

Qu'advenant qu'un-e enseignant-e ajoute en ligne de la matière concernant les notions qui n'ont pas été vues avant le 6 Avril 2020, que les étudiant-e-s soient libres de poursuivre leurs apprentissages sans qu'il n'y ait d'évaluation;

Que des mesures spécifiques soient mises en place pour les étudiant-e-s provenant de **l'international** afin d'éviter la perte de leur permis d'étude ou toute autre contrainte;

Que les étudiant-e-s qui demandent un abandon sans échec soient **remboursé-e-s** considérant le contexte actuel et qu'ielles demeurent considéré-e-s, le cas échéant, comme étudiant-e-s à temps plein pour la session d'hiver 2020 pour ne pas affecter l'aide financière aux études;

Que le Cégep Garneau s'engage à **améliorer son service de soutien psychologique en y ajoutant des ressources financières et en procédant à l'embauche d'employé-e-s dédié-e-s à cet effet;**

Que la direction du Cégep Garneau fasse pression sur le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour demander à ce que les étudiant-e-s n'ayant pas pu terminer leurs stages ne soient pas pénalisé-e-s dans leur parcours scolaire;

Que tous les stages non terminés de l'hiver 2020 soient crédités avec la mention succès de sorte à ne pas se retrouver avec des cohortes doubles l'an prochain, ce que nos systèmes de santé et autres milieux de stage ne peuvent absorber;

Que **l'évaluation de l'enseignement** soit de nouveau disponible pour la session hiver 2020;

Que la direction du Cégep Garneau convoque une **Commission des études** extraordinaire suivant un vote gagnant d'un référendum;

Que l'Association Générale étudiante du Cégep François-Xavier Garneau soit tenue de mettre en place des **moyens de pression** sur la direction si cette dernière refuserait d'écouter les revendications de ce document advenant la victoire du oui au référendum.

Question

Êtes-vous pour ou contre les revendications présentées et adoptées lors de l'Assemblée générale du 3 avril 2020 et modifiées par le Conseil d'administration de l'Association étudiante pour des questions de forme.

Pour

Contre